

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE SAINTE FOY SAINT SULPICE**

**SEANCE DU 7 MAI 2026**

Del2026-05-25

Date de la convocation : 30 avril 2026  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14  
Nombre de membres excusés : 1  
Nombre de membres absents : 0

L'an deux mille vingt-six, le sept mai, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Sainte Foy Saint Sulpice, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur M. MIOMANDRE Mickaël, Maire.

**PRESENTS** : MIOMANDRE M. - PONVIANNE G. - TRICAUD M. – THIVOLET D. – MOREL P. - BACHELLERIE J-F. - COUTURIER C. - JURINE T. – REBOUX A. – DE OLIVEIRA F.– REY M. – GAUDIN S. - ARTHAUD V. – PÉPIN L.

**ABSENT EXCUSE** : Monsieur RICO S. (a donné procuration à M. PONVIANNE Gilles)

**ABSENT** :

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame Magali TRICAUD

**OBJET : RÉVISION DU LOYER DE L'APPARTEMENT AU-DESSUS DE LA MAIRIE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les locataires de l'appartement au-dessus de la Mairie ont quitté le logement au 30 avril 2026.

Monsieur le Maire explique que des travaux ont été réalisés et rappelle que le loyer est actuellement de 520.00 € et propose de l'augmenter de 30.00 €.

Compte-tenu des travaux réalisés dans la cuisine, le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter le loyer à 550.00 € par mois.

Fait à Sainte Foy Saint Sulpice, le 7 mai 2026

Le Maire  
Mickaël MIOMANDRE

La secrétaire de séance,  
Magali TRICAUD



Certifiée exécutoire par sa transmission  
en Préfecture le 11/05/2026